

Maître d'ouvrage : _____

Canton : _____

INTITULÉ DE L'OPÉRATION : _____

Objectifs poursuivis en matière de sécurité routière :

LOCALISATION DU PROJET

Rue(s) concernée(s) : _____

Si plusieurs rues, sont-elles connexes ?

Oui _____

Non (dans ce cas déposer autant de dossiers que de rues isolées)

Route Départementale concernée :

Oui Laquelle ? _____

Non

AMÉNAGEMENTS DE SÉCURITÉ PRÉVUS

Signalisation horizontale et verticale de police

Giratoires ; aménagements sécuritaires de carrefours

Plateaux surélevés - coussins berlinois

Zones 30 et zones de rencontre

Équipements permettant une différenciation du trafic

Chicanes - écluses

Barrières et glissières de sécurité

Feux tricolores

Cinémomètres

Réservé aux communes de moins de 2000 habitants :

Cheminements doux à distance des axes de circulation

Création de trottoirs concourant à la sécurisation des déplacements des usagers

PLAN DE FINANCEMENT DU PROJET

DÉPENSES	MONTANT HT	RECETTES	MONTANT HT
ÉTUDES :	_____	AMISSUR :	_____
TRAVAUX :	_____	ÉTAT :	_____
AUTRES :	_____	RÉGION :	_____
		AUTRE FINANCEUR :	_____
		AUTOFINANCEMENT OU EMPRUNT :	_____
TOTAL :	_____	TOTAL :	_____

Rappel : Les financements **AMISSUR** ne sont pas cumulables avec **AMBITION MOSELLE** ou les aides au titre des **Projets Environnementaux**.

DÉROULEMENT DU PROJET

Date prévue de commencement des travaux : _____

Date prévue de fin des travaux : _____

(transmission des justificatifs de réalisation au Département avant le **15 octobre 2025**)

Nom du représentant légal :

Personne référente sur le dossier :

(Nom et coordonnées) :

Fait à : _____

Le : _____

Cachet et signature :

LISTE DES PIÈCES À FOURNIR :

- Le présent formulaire complété et accompagné d'un courrier de demande de subvention
- La délibération du conseil municipal adoptant le projet et sollicitant la subvention
- La notice expliquant la problématique de sécurité
- Les devis
- Le(s) plan(s) nécessaire(s) à la compréhension de l'opération
- Les photographies de l'existant pour la bonne compréhension de la demande
- La situation juridique des terrains ou immeubles

Rappels

Les **dossiers complets** doivent être adressés en 2 exemplaires par voie postale au Département de la Moselle, **jusqu'au 15 avril 2024 inclus**. Toute demande incomplète à cette date ou transmise après cette date sera irrecevable.

La décision d'attribution du Département doit obligatoirement précéder le commencement d'exécution de l'opération (caractérisé par un devis ou un ordre de service de travaux signé par le représentant de la collectivité).

Les rénovations ou réhabilitations sont inéligibles si les équipements ou aménagements concernés ont moins de 10 ans.

Lorsque plusieurs aménagements ou équipements concernent un seul et même axe, un unique dossier est à déposer par le maître d'ouvrage.

Un dossier correspond à un projet comportant un programme de travaux de même nature, avec une continuité géographique et fonctionnelle avérée : si des travaux (hors signalétique horizontale ou verticale) concernent des voiries non connexes, il y a lieu de déposer autant de dossiers que de voiries.

Document à adresser avec les pièces annexes à :

Département de la Moselle
Monsieur le Président du Département
Direction du Patrimoine et de l'Aménagement
des Territoires
1 rue du Pont Moreau - CS 11096
57036 METZ CEDEX 1

Pour toute information :
tél : 03.87.78.07.13
courriel : amissur@moselle.fr